



Bulletin individuel d'inscription pour la saison 2022 / 2023

Merci d'écrire **lisiblement** en lettres majuscules – Un bulletin par adhérent

**Plongeurs
adultes**

Pré requis

La pratique de la plongée sous-marine implique d'être capable de nager au minimum 50 m sans appui, en piscine, en mer ou en lac. Une validation de cette capacité sera faite en préalable au baptême de plongée. L'Apsm se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un postulant dont cette capacité n'aurait pas été validée par un de ses moniteurs.

Identité et coordonnées

Nom.....Prénom.....

Date de naissance .../.../... Département de naissance Lieu de naissance.....

Adresse.....

.....

Téléphone portable.....Téléphone domicile.....

Adresse e-mail.....

N° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :.....

Cotisation

Adhésion à l'Apsm = 180 € (comprenant la licence fédérale)

Couple demeurant à la même adresse = 320 €

Assurance complémentaire (obligatoire pour les sorties)

Je souhaite souscrire une assurance complémentaire auprès du cabinet Lafont (tarifs au verso de la feuille d'informations)

Je souhaite souscrire une assurance auprès d'un cabinet de mon choix.

L'attestation d'assurance doit être transmise avant le 14 octobre au responsable de section.

Ce bulletin d'adhésion, le chèque et le certificat médical
(ainsi qu'une photo d'identité s'il s'agit d'une première adhésion)
doivent être remis au responsable de section
la séance suivant le baptême s'il s'agit d'une première adhésion
(avant le 9 novembre s'il s'agit d'un renouvellement d'adhésion).

*Vous recevrez votre licence fédérale dans un délai de 5 à 7 semaines après la remise de votre chèque.
En cas de non réception passé un délai de 7 semaines, prévenir de toute urgence le responsable de votre section,
sinon vous aurez à supporter les frais de réédition de votre carte.*